

# ACTION URGENTE

## NEUF ADOLESCENTS RENVOYÉS DE FORCE EN CORÉE DU NORD

**Les autorités chinoises ont renvoyé de force neuf adolescents nord-coréens dans leur pays d'origine, où ils risquent fortement d'être victimes de détention arbitraire, de torture et d'autres formes de mauvais traitements ou de disparition forcée, d'être soumis aux travaux forcés voire d'être exécutés.**

Neuf Nord-Coréens, âgés de 14 à 19 ans, ont été arrêtés le 10 mai au Laos, placés en détention pour avoir franchi illégalement la frontière chinoise et renvoyés de force dans leur pays d'origine. Le 27 mai, ils auraient été conduits de Vientiane, la capitale laotienne, à Kunming (Chine) et emmenés en avion à Pékin. Selon les informations recueillies par Amnesty International, ils ont été expulsés vers Pyongyang (Corée du Nord) le 28 mai. Des fonctionnaires nord-coréens les auraient escortés de Vientiane à Pyongyang. Le gouvernement sud-coréen avait pourtant fait part aux autorités chinoises et laotiennes de sa volonté d'accueillir les neuf adolescents.

Les Nord-Coréens qui souhaitent se rendre à l'étranger doivent obtenir une autorisation de l'État. En outre, depuis les récentes opérations de répression, il est de plus en plus difficile de franchir la frontière avec la Chine et de fuir vers un pays tiers comme le Laos ou la Thaïlande. En effet, les autorités chinoises considèrent tous les Nord-Coréens sans papiers comme des migrants économiques et les renvoient de force dans leur pays lorsqu'elles les appréhendent. Le Laos arrête généralement les Nord-Coréens sans papiers qui se trouvent sur son territoire mais il en a déjà autorisé certains à se rendre en Corée du Sud.

Les neuf adolescents nord-coréens dont il est question sont : Young Won (jeune homme de 19 ans), Moon Chul et JUNG Gwang Young (jeunes hommes de 18 ans), LEE Gwang Hyuk, PARK Gwang Hyuk et YOO Gwang Hyuk (adolescents de 17 ans), RYU Chul Yong (adolescent de 16 ans), JANG Hae Ri (adolescente de 15 ans) et ROH Ae Ji (adolescente de 14 ans).

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en anglais, en coréen ou dans votre propre langue) :**

- appelez les autorités nord-coréennes à faire en sorte que personne ne soit arrêté ni poursuivi pour avoir quitté la Corée du Nord, et que les neuf Nord-Coréens cités ne soient pas victimes de torture ni d'autres formes de mauvais traitements, soumis aux travaux forcés ni à une disparition forcée, ni passibles de la peine de mort ;
- demandez-leur de révéler où se trouvent ces personnes ;
- priez-les instamment de supprimer l'obligation d'obtenir une autorisation pour voyager à l'intérieur du pays ou à l'étranger, afin de se conformer à leurs obligations juridiques internationales.

### **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 12 JUILLET 2013 À KIM JUNG-UN, COMMANDANT SUPRÊME DE L'ARMÉE POPULAIRE CORÉENNE, C/O :**

Ambassadeur de la mission permanente de la République populaire démocratique de Corée auprès des Nations unies à New York

Mr Sin Son-ho  
Permanent Mission of the Democratic People's Republic of Korea in New York  
820 Second Ave, 13<sup>th</sup> Floor  
New York, NY 10017, USA  
Fax : +1 212 972 3154

Courriel : [dpr.korea@verizon.net](mailto:dpr.korea@verizon.net)

Formule d'appel : *Dear Ambassador, / Monsieur,*

Ambassadeur de la mission permanente de la République populaire démocratique de Corée auprès des Nations unies à Genève

Mr So Se-pyong  
Chemin de Plonjon 1  
1207 Geneva  
Suisse  
Fax : +41 22 786 0662

Courriel : [mission.korea-dpr@ties.itu.int](mailto:mission.korea-dpr@ties.itu.int)

Formule d'appel : *Dear Ambassador, / Monsieur,*

#### **Copies à :**

Ministre de la Sécurité publique

Choe Bu-il

Ministry of People's Security

Pyongyang

Democratic People's Republic of Korea

Twitter : @uriminzok (compte Twitter

officiel de la Corée du Nord)

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Corée du Nord dans votre pays (adresse(s) à compléter) :**  
Nom(s), adresse(s), numéro de fax, courriel, formule d'appel.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## NEUF ADOLESCENTS RENVOYÉS DE FORCE EN CORÉE DU NORD

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Kim Jong-un, arrivé au pouvoir après le décès de son père en décembre 2011, aurait renforcé les contrôles aux frontières et condamné le comportement des personnes qui franchissent illégalement les frontières en les menaçant de lourdes sanctions. Par conséquent, le nombre de Nord-Coréens réussissant à atteindre la Corée du Sud a nettement chuté. En 2011, plus de 2 700 Nord-Coréens ont fui en Corée du Sud contre environ 1 500 en 2012.

En général, les Nord-Coréens qui sont renvoyés de force dans leur pays sont sévèrement punis. Ils peuvent ainsi être placés en détention arbitraire, torturés ou soumis à d'autres formes de mauvais traitements, voire exécutés.

En mars 2013, le Conseil des droits de l'homme des Nations unies a approuvé la mise en place d'une commission d'enquête sur les violations des droits humains en Corée du Nord. Les investigations concerneront notamment le droit à l'alimentation, les camps de prisonniers politiques, la torture et les autres formes de mauvais traitements, la détention arbitraire, la discrimination, la liberté d'expression, le droit à la vie, la liberté de mouvement et les disparitions forcées.

Le Laos n'est pas un État partie à la Convention des Nations unies relative au statut des réfugiés, contrairement à la Chine. Pourtant, celle-ci n'a pas autorisé la représentation du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) à Pékin à se rendre dans les zones frontalières où vivent la plupart des Nord-Coréens en fuite. Le droit international interdit tout retour forcé, direct ou indirect, vers un pays où la personne concernée risque d'être victime de persécutions, de torture ou d'autres formes de mauvais traitements, voire d'être tuée. Amnesty International estime que tous les Nord-Coréens qui fuient leur pays peuvent prétendre au statut de réfugié en raison des risques de violations des droits humains auxquels ils sont exposés s'ils sont renvoyés dans leur pays.

Les autorités nord-coréennes refusent de reconnaître le rôle des observateurs internationaux des droits humains et de les laisser entrer sur le territoire, y compris les délégués d'Amnesty International et le rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des droits de l'homme en Corée du Nord. Les restrictions en vigueur qui empêchent l'accès des observateurs indépendants, ainsi que des organisations intergouvernementales et humanitaires, compromettent les tentatives d'évaluation de la situation des droits humains dans le pays. Les informations qui parviennent jusqu'à l'organisation, transmises principalement par des Nord-Coréens vivant à l'étranger, font état de violations fréquentes et généralisées des droits humains, notamment de lourdes restrictions pesant sur les libertés d'association, d'expression et de mouvement, de détention arbitraire, de torture et d'autres formes de mauvais traitement entraînant la mort et d'exécutions.

Noms : Young Won (m, 19 ans), Moon Chul et JUNG Gwang Young (m, 18 ans), LEE Gwang Hyuk, PARK Gwang Hyuk et YOO Gwang Hyuk (m, 17 ans), RYU Chul Yong (m, 16 ans), JANG Hae Ri (f, 15 ans) et ROH Ae Ji (f, 14 ans)

Genre : sept garçons et deux filles

AU 141/13, ASA 24/006/2013, 31 mai 2013